

Pour rappel la Direction a convoqué le 13 Février 2026 les OS représentatives pour l'ouverture de négociation sur les modalités d'indemnisation des missions d'assistance technique et les missions de moins de 3 mois. Au fil des semaines FO a proposé en séance plusieurs revendications dans le but de faire évoluer les premières mesures de la Direction. Nous vous en avons informé par news avant chaque réunion, vous pouvez retrouver ces dernières sur notre appli MyFO.

Fidèle à ses convictions FO défend âprement sa position. Ce Jour, la Direction nous a convoqué pour le troisième acte de la négociation démarrée depuis plusieurs semaines.

Cette négociation aboutira à la création de deux accords:

-Mission AT

-Mission inférieure à 3 mois.

FO tient à exprimer sa satisfaction globale quant à la négociation des accords sur l'Assistance Technique et les Missions inférieures à 3 mois. La Direction n'a pas une approche purement axée sur l'économie et nous avons trouvé un interlocuteur soucieux d'harmoniser et simplifier les pratiques.

Pour FO, l'équité entre tous les salariés est primordiale, et cette négociation permet d'offrir un cadre cohérent à l'ensemble des salariés qui se déplace tout au long de leur carrière en mission. Pendant toute la durée des débats, nos négociateurs portent des exigences fermes.

Créer une zone supplémentaire dans le forfait de déplacement en y incluant les pays à risque et laisser l'opportunité de rajouter des métiers éligible et des missions éligibles à l'AT.

Le maintien du Complément Mission : Il est hors de question pour FO que les salariés perdent cet avantage, mais ce sujet est régit par accord et de ce fait la Direction est autonome pour le supprimer. De ce fait préférons négocier pour obtenir une compensation plutôt qu'une perte sèche, et nous sommes sur le point d'aboutir à un accord gagnant-gagnant.

Si des métiers ou des types de missions spécifiques avaient été omis, la Direction s'est engagée à nous laisser l'opportunité de réintégrer après validation d'un comité de pilotage.

Nous demandons également que l'accord débute **une fois que les outils de gestion RH seront paramétrés et fonctionneront**, ainsi que La création d'une mesure financière transitoire liée à la suppression du complément mission.

Pour FO, cette négociation aboutira à un accord juste et équitable. Il modernisera nos règles de fonctionnement. Nous resterons toutefois très attentifs à sa mise en œuvre sur le terrain pour vérifier que les engagements qui seront pris soient respectés demain.



Synthèse des accords AT et missions inférieures à 3 mois

Mais d’abord, qui est concerné par la Mission AT?

Sont concernés les salariés en CDI chez Airbus Helicopters, cadres ou non-cadres, amenés à se déplacer ponctuellement chez un client dans le cadre d’actions telles que la maintenance, la réparation, le support ... réalisées sous agrément Part-145. Ces interventions doivent relever d’une liste de métiers et de missions éligibles (définition détaillée disponible auprès de vos délégués). Tout autre mission non concernée par l’assistance technique et inférieure à 3 mois sera régit par le deuxième accord.



	ASSISTANCE TECHNIQUE	MISSION INFERIEURE à 3 MOIS
Rémuneration	Non Cadre: 4,5%* + Forfait 41h30 Cadre: 18%* *Pourcentage du salaire journalier brut Attribution d’un forfait déplacement en fonction de la zone géographique de mission: zone 1 55€ zone 2 85€ zone 3 100€ zone 4 130€ Augmentation de la prime de risque de 120€ à 150€	Attribution de la prime <u>ECA</u> pour les missions suivantes situées à plus de 70 Km du lieu habituel de travail et une nuitée : “Enquête accident” “Vol d’essai” “Instruction hors AT” “convoyage” Ouverture du <u>Forfait 41h30(NC)</u> sur les missions: “Vol d’essai” “Instruction hors AT” “renfort”
Complément mission (Non-Cadre)	Non concerné	Substitution des 2h compensée par les heures de voyage
Heures de voyage (Non-Cadre)	Non concerné	↓ l’horaire théorique de la journée pour déclencher le paiement des heures voyage passe de 7h20-18h20 à 8h- 17h00 (Gain de 2 heures)

La négociation n’est pas encore terminée, il reste encore quelques point à clarifier. Nous revendiquons toujours une compensation financière à la suite de la substitution du Complément Mission, la définition précise des zones de mission et enfin l’exhaustivité des listes de métiers éligibles aux Missions AT et prime ECA.

Prochain rendez vous à la fin de la semaine